

Rouen, le 31 décembre 2019

En Seine-Maritime, retour à la normale pour l'eau distribuée par les syndicats d'eau du Haut Cailly, Mont Cauvaire et Auffay-Tôtes

L'Agence Régionale de Santé de Normandie fait savoir qu'un retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée a été observé au vu des analyses effectuées sur les réseaux concernés par une restriction de consommation de l'eau du robinet.

Il s'agit des secteurs desservis par les syndicats d'eau du Haut Cailly, Mont Cauvaire et Auffay-Tôtes.

En conséquence, l'eau est reconnue à nouveau potable sur les communes suivantes :

SECTEUR HAUT CAILLY

- Cailly
- Saint-Germain-sous-Cailly
- La Rue Saint Pierre
- Saint-André-sur-Cailly
- Vieux-Manoir
- Pierreval
- Bierville
- Longuerue
- Morgny La Pommeraie (hameau de la Pommeraie)
- Fontaine Le Bourg (le Maltrait)

SECTEUR MONT-CAUVAIRE

- Mont-Cauvaire (76690)
- Les-Authieux-Ratieville (76690)
- Claville-Motteville (76690)
- Clères (76690) : Rue des Mares, Rue de la Futaie, Impasse de la sente a panier, Rue de la Futaie, Rue du trou à barbe, Route de mont Cauvaire, Route de la Houssiette, Route de fontaine le bourg, Rue de la Seille, Rue du Hamel, Route du Mont Piel, Chemin des Aubépines
- Fontaine Le bourg (76690) : Rue du Hamel, Route du Mont Piel, Chemin des Aubépines, Chemin du Mesnil Englier, Chemin du Thil, Chemin les Maisonnettes, Tour du Creux, Cote de la justice, Rue du Romboosc

SECTEUR AUFFAY-TOTES

- Beautot
- Fresnay le Long
- Grugny
- La Houssaye Béranger
- Tôtes
- Varneville Bretteville
- Vassonville
- Auffay (Partie basse, hameau Mesnil Sauval et rue de Verdun)
- Biville la Baignarde (sauf quartier Le Béteau)
- Etainpuis (hameaux Loeuilly et Le Coudray)
- Frichemesnil (quartier La Joserie)
- Heugleville sur Scie (rue du Maréchal Foch et rue Duquesne)
- St-Denis sur Scie (hameau de Beuville)
- Saint Maclou de Folleville (sauf les hameaux Ordemare et La Pierre)
- St-Victor l'Abbaye (sauf quartier Le Menu Bois)

Eau encore impropre à la consommation sur les secteurs suivants : syndicat d'eau de la Vallée de La Saane et Caux Central (en partie) et Communauté de communes Caux Austreberthe (en partie)

Pour ces secteurs, regroupant 13 communes en totalité et 15 en partie, la restriction d'usage est maintenue.

En conséquence, les abonnés de ces secteurs sont toujours invités à ne pas utiliser l'eau du robinet pour les usages alimentaires jusqu'à nouvel ordre.

Tout est mis en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement. Les abonnés sont tenus régulièrement informés par les collectivités et les exploitants qui mettent à disposition de l'eau embouteillée.

LISTE DES COMMUNES RESTANT CONCERNEES PAR LA RECOMMANDATION DE NE PAS CONSOMMER L'EAU

SECTEUR VALLEE DE LA SAANE (permanence STGS : 09 69 32 69 33)

Communes concernées en totalité

- Beauval en caux
- Val de Saane
- Auzouville sur Saane
- Bertrimont
- Calleville les deux églises
- Saane St Just
- St Vast du Val

Communes impactées partiellement :

- Imbleville (vallée)
- St Mards (sauf Soquentot)
- La Fontelaye (vallée)
- Biville la Baignarde (hameau des Bêteaux)
- Bourdainville (3 abonnés)

SECTEUR « CAUX CENTRAL-CCCAUX AUSTREBERTHE » (permanence SAUR : 02 50 72 40 09)

Communes concernées en totalité

- Blacqueville
- Bouville
- Croix-Mare
- Mesnil-Panneville
- Carville la Folletière
- St Martin de l'If (Fréville, Betteville, La Folletière et Mont de l'If)

Communes concernées en partie

- Villers –Ecalles (partie Haute)
- Ecalles Alix (sauf Loumare et RN 29)
- Cideville (Le Cidetot)
- Motteville (Runnetot et Beaulieu)
- Touffreville La Corbeline (route d'Yvetot et impasse Val au Cesne)
- Pavilly (Médinnerie, La Route)
- Ste Marguerite sur Duclair (La Crique)
- Ste Marie des Champs (Fourche, chemin de Loumare)
- St Paer (route de St Paer, Trubleville)
- St Wandrille Rançon (Etaintot, La Crique)

Contact presse ARS de Normandie

Anne-Lise ORELLOU Tél. : 02 31 70 96 50 et 07 62 95 84 61 - ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ ars-normandie-juridique@ars.sante.fr